

**COMTE RENDU DE L'ATELIER
« QU'EST CE QU'ON FAIT DE NOS SOUS ? »**

A l'avenir la société OnCIMè va devoir décider de l'utilisation de son capital et de ses bénéfices. Il ne s'agissait pas pendant cet atelier de prendre des décisions mais de se poser la question de l'utilisation des fonds dont va disposer OnCIMè et de confronter les points de vue.

Les sommes potentiellement à utiliser proviennent :

- d'un reliquat de capital dû à la surcapitalisation du premier projet (panneaux achetés à bon prix, des marges de sécurité ont été prises au démarrage pour assurer la trésorerie)
- des bénéfices réalisés.
- de l'amortissement.

Remarques :

- Réglementairement nous devons constituer une « réserve légale » qui revient à mettre de côté chaque année 5 % des bénéfices jusqu'à atteindre 10 % du capital.
- De plus, nous avons écrit dans nos statuts que l'on constituait réserve supplémentaire qui servira à rembourser les actionnaires qui souhaitent sortir de la société. Cette réserve est constituée à partir du « reste à répartir » jusqu'à atteindre 4 fois le montant de l'amortissement, soit l'équivalent d'environ 28 actions (sur 155)

Synthèse :

L'atelier a eu lieu avec 2 groupes différents. Dans chaque groupe il y avait des membres fondateurs et des associés venus plus tard dans le projet. Et à chaque fois il y eu beaucoup d'échanges. Des opinions parfois bien convergentes parfois différentes ont été exprimées. Des questions ont été soulevées.

**La principale divergence portait sur la possibilité ou pas d'investir la partie
« amortissement » dans de nouveaux projets.**

A cette question certains ont répondu

- « oui, à condition que l'on soit sûr(e)s d'avoir le capital disponible pour rembourser la totalité des associés au terme des 15 ans »
- « oui, à condition que l'on soit sûr(e)s d'avoir le capital disponible pour rembourser la totalité des associés au moment où ils le souhaitent au plus tôt la 5^e année, au plus tard au terme des 15 ans et en suivant les critères de priorité définis dans les statuts »
- « oui, à condition d'avoir un volant (à définir : 20 % 50 % ?...) de capital liquide pour pouvoir rembourser les associés au fil de l'eau, (c'est le sens de nos réserves statutaires (voir la définition dans le paragraphe « remarques » ci dessus) et certains resteront peut-être plus longtemps que 15 ans puisqu'il y aura d'autres projets entre temps.

Cette question a permis de discuter des différentes logiques d'entreprise possibles, ce qui n'est pas chose facile quand on n'a jamais été entrepreneur...

Cela a fait apparaître la contradiction entre investissement et sécurité de remboursement. (si l'on veut être sûr d'avoir la totalité du capital au terme des 15 ans il faut absolument « recapitaliser » le montant de l'investissement en le laissant à la banque, ce qui veut dire que la 14^e année par exemple on aura plus de 90 % de notre capital initial qui sera en train d'attendre la 15^e année pour rembourser les associés....)

Cela fait apparaître la difficulté d'appréhension du projet OnCIMè comme un projet à plusieurs centrales photovoltaïques (ou autre) qui va s'étaler dans le temps et pas un ensemble de projets séparés.

Les idées et questions soulevées ont été les suivantes :

- pour un 2^e projet, est ce que
 - On fait appel aux premiers actionnaires ?
 - On fait appel à de nouveaux actionnaires ?
 - On fait appel aux 2 ?
 - On fait appel à l'emprunt ?
- Est ce qu'on peut faire des projets ailleurs que pays Lorientais ? Quelle est la bonne échelle du « local » ?
 - => il faut donner la priorité au local en fonction des projets qui « viennent »
- Peut-on se permettre de proposer à nouveau des animations sur les prochains contrats ? Cet engagement bénévole semble trop lourd si le nombre de sites se multiplie...
- Il a été rappelé que ce type de projet était fait pour ne pas « laisser dormir l'argent à la banque ».
- Certains ont exprimé que ; puisque notre choix s'est porté sur une banque éthique, l'argent ne dort pas et est utile sur des projets respectueux de l'environnement et des hommes le plus localement possible.

Conclusion :

Cet atelier a été très intéressant et riche. Il a montré l'importance de la discussion autour de ces sujets de base du projet.

Ce type d'échanges nous semblent indispensables au bon fonctionnement dans le temps de la société. Il faudra que nous échangions de nouveau sur le sujet pour bien se comprendre (mettre les mêmes choses sur les mêmes mots ou encore s'accorder sur une idée même si elle est exprimée différemment). Ce sera l'occasion de collectivement « monter en compétence » sur « comment gérer une entreprise » en fonction du sens que l'on veut lui donner....